Cinquante maisons de Lille

leur situation, leurs propriétaires et leurs locataires

à partir du XVIe siècle

XVI

L'ancien refuge de l'abbaye de Loos

L'abbaye de Loos, y percevant mieux que d'infimes sous-rentes, était propriétaire, rue de la Grande-Chaussée, au début du XVIIe siècle, de la maison de M. de Feutre, l'un des immeubles occupés, en 1790, par Auguste Brame, droguiste, Cogez-Darras et Brisy, épiciers : c'était là l'emplacement de l'ancien refuge où, après le grand feu de Lille de 1545, avaient été élevées trois maisons, au lieu de deux précédentes.

On sait qu'en échange de leur maison située « au bas du Chasteau de Lille » et qui était le premier refuge, Philippe le Bel avait donné aux religieux, le second refuge de la rue de la Grande-Chaussée.

Les lettres de donation par le roi, « scellées en latz de soye et chire verde », — constate un vidimus de 1529 de Jean Gomer, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, — sont écrites en latin et datées de Lille, au mois de septembre 1301.

En voici la traduction :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des France (Francorum rex), faisons savoir à tous présents et à venir que l'abbé et le couvent de Loos, de l'ordre de Citeaux, ayant une maison à Lille, au bas du château que nous faisons construire, nous avons retenu cette maison pour le besoin et l'extension de ce château (amphasionem dicti castri). En compensation et en échange, nos gens, sur notre ordre, ont assigné aux religieux du monastère la maison qui fut à Jacques, dit Le Plaiet, sise sur la grande chaussée telle qu'elle se trouve, entre la maison de Jean de Villers (de Villaribus) et celle de Nicolas Leneveu (Nicolai Nepotis). Nous ratifions et tenons pour agréable cette désignation faite en notre nom et cédons cette maison auxdits religieux et à leurs successeurs, à telles charges et à tels deniers que devait leur maison au bas du château, et sous les mêmes franchises, coutumes et libertés, sauf, en tout le reste, notre droit et tout droit quelconque ».

Lorsque les religieux eurent leur refuge rue du Wez, en 1541, celui de la rue de la Grande-Chaussée fut loué, comme la maison voisine, à des particuliers.

Josse-Auguste-Joseph Brame, ancien grand-juge à la juridiction consulaire et ancien directeur de la chambre de commerce établie par le roi à Lille, négociant, et Hubertine-Isabelle-Joseph Six, son épouse, avaient, le 18 novembre 1789, par-devant notaire, et en présence de dom Billau, abbé de Loos, pris en bail à loyer une maison de la rue de la Grande-Chaussée, « tenant de front à la dite rue, d'autre bout à la rue de la Clef, y ayant une sortie (1), d'un côté aux héritages de ladite abbaye, et d'autre à la maison du sieur Duhamel ». Cet immeuble porte aujourd'hui le n° 28 et l'enseigne au Lilas Blanc.

Le bail était consenti par l'abbé de Loos pour neuf ans, à partir de Saint-Pierre 1790, avec faculté pour le preneur seul de faire fin de bail à l'expiration de trois ou six ans, pourvu que la sommation fût faite six mois auparavant.

Le loyer était fixé à 640 florins (2) par an, payables en quatre termes, le premier à Saint-Rémy 1790, le deuxième à Noël 1790, le troisième à mi-mars 1791 et le quatrième à Saint-Pierre 1791.

Les preneurs étaient tenus d'acquitter toutes les tailles, dixièmes, vingtièmes, « les frais de place et de lanternes », etc.

Ils avaient payé comptant douze livres de France pour les domestiques de l'abbaye.

Josse-Auguste-Joseph Brame, baptisé à Saint-Etienne le 6 novembre 1728, bourgeois de Lille par achat le 5 août 1768, mourut le 12 avril 1798, rue de Paris.

Il avait épousé, à Saint-Etienne, le 23 août 1763, Hubertine Six, sa cousine, qui avait été baptisée à Saint-Maurice le 19 juillet 1732. Elle mourut le 11 avril 1800.

Leurs quatre filles s'allièrent à MM. Lefuey, Dathis, Fontaine, Saulnier, et leur fils à une demoiselle Estoret.

La famille Brame est une ancienne famille lilloise. On trouve, en effet, Pierre Brame, né en 1625, marié à Saint-Maurice en 1654 avec Marie Vas, baptisée dans la même église en 1631, et décédée rue du Priez, en 1697. Son mari était mort quelques années auparavant.

Josse Brame et Hubertine Six étaient les arrière-petits-enfants de Pierre Brame-Vas.

M. Auguste Brame, pharmacien à Lille, est un descendant d'un frère de Josse Brame-Six.

Le 3 février 1790, dom Billau, par-devant M. Duriez, notaire, accordait en bail à loyer à Louis-François Cogez, négociant, et à Marie-Anne Darras, son épouse, la maison qui porte aujourd'hui le n° 26 bis, aux Dames Françaises, et le n° 26, maison Vermeersch.

Cette location était faite pour neuf ans à partir de Noël 1789, pour trois cents florins par an, en quatre termes : mi-mars, Saint-Pierre, Saint-Rémy et Noël.

Il était spécifié que les impôts étaient à la charge des preneurs, que ceux-ci devaient entretenir les vitres et la pompe, et qu'ils avaient à payer 80 florins de pot-de-vin et 9 florins 12 patars pour les domestiques du bailleur.

La troisième maison possédée par l'abbaye — aujourd'hui le n° 24 — à la Botte Chantilly — fut prise en bail, le 8 novembre 1786, par-devant les notaires royaux Lys et L. Duriez, par Philippe Brisy, négociant.

Cette maison tenait d'un côté à la maison de M. Hélle et de l'autre à celle de M. Darras, probablement le beau-père de M. Cogez.

Les maisons de la rue de la Grande-Chaussée, nos 22 à 28, élevées à l'emplacement de l'ancien refuge de l'Abbaye de Loos

Le bail était consenti pour neuf ans, à partir de Saint-Pierre 1787. Le preneur, moyennant une sommation avant les six derniers mois, pouvait faire fin de bail après trois ou six ans.

Le loyer était de 600 florins par an, payables à Saint-Rémy, Noël, mi-mars et Saint-Pierre.

Le preneur devait acquitter et décharger « ladite maison de toutes tailles, dixièmes, vingtièmes, frais de place, de quartier, de lanternes, nettoyement d'égouts et autres impositions mises et à mettre, ledit bail durant ». Il devait entretenir « les vitres de la maison en glace seulement et la pompe hors de terre jusqu'au pavement, et rendre le tout en bon état à sa sortie, comme il l'a trouvé à son entrée ». Il ne pouvait sous-louer sans le consentement du bailleur.

Philippe Brisy dut payer comptant 192 florins à titre de pot-de-vin, plus 12 livres pour les domestiques.

En rapprochant les détails que nous avons donnés sur les refuges, il est certain que, contrairement à ce que l'on pensait jusqu'ici, ces trois maisons étaient à l'emplacement du second refuge de l'abbaye, l'abbaye n'ayant jamais aliéné les maisons dont elle était propriétaire et n'ayant jamais possédé en leur entier, rue de la Grande-Chaussée, que ces trois maisons.

Nous avons vu plus haut que l'abbaye ne percevait pas autre chose qu'une minime sous-rente sur une maison de la rue des Chats-Bossus — aujourd'hui magasin de papiers peints — qui passait pour avoir été l'ancien refuge.

Ces trois maisons furent vendues en 1791; la maison Brame le 28 juillet, les deux autres le 6 janvier. Les maisons Brame et Brisy étaient estimées 11.286 florins chacune.

En ajoutant une petite maison rue Saint-Pierre (estimée 3.800 florins en 1791), au refuge, aux maisons voisines du refuge, aux maisons de la rue de la Grande-Chaussée et à celles de la rue de la Clef, on saura quelles étaient toutes les maisons possédées à Lille par l'abbaye de Loos à la Révolution.

(A suivre) Ch. L.

(1) Ce passage existe encore.
(2) Le florin équivalait à deux livres.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXEVILLE-PAVILLON 0149

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Dans son audience des criées du mercredi 19 juin, le Tribunal a procédé aux adjudications suivantes :

Lille, rue Colbert, 126, maison à usage de rentier, érigée sur et avec 145 mq. environ de terrain, avec cour et installation complète de calorifère et salle de bains.

Mise-à-prix 20.000 fr. Adjugée 30.500 fr. à Me Vandewaele.

— Boulevard des Ecoles, 12, une maison à usage de rentier, érigée sur et avec un terrain de 172 mq. 71 dcq. environ, avec cour et jardin louée pour 3, 6, 9 ans, du 15 mai 1910 au choix des deux parties, moyennant un loyer annuel de 1800 fr., outre l'acquit des impôts, prime d'assurance et abonnement aux eaux.

Mise-à-prix 20.000 fr. Adjugée 40.000 fr. à Me Vandewaele.

— Rue Martel, 9, un terrain d'une contenance de 263 mq. 46 dcq. environ, sur lequel sont érigés divers bâtiments à usage de magasins, loué du 1er juillet 1906 pour 3, 6 ou 9 ans, au loyer annuel de 500 fr., autre acquit d'impôts et de prime d'assurance.

Mise-à-prix 5000 fr. Adjugé 10.600 fr. à M. Jaspar.

— Rue Lottin, 11, une maison à usage de marchand de meubles, cour avec lanterneau, à droite, au bout du couloir, une petite maison dans le fond bâtiment prenant sur la cour. Cette propriété est reprise au cadastre pour 1 are 39 centiares, et a un revenu imposable total de 968 fr. 06.

Mise-à-prix 8000 fr. Le tout adjugé 10.000 fr. à Me Lefort.

Roubaix, rue Jeanne-d'Arc, 28, maison à usage d'estaminet avec entrée particulière, cour couverte, remise, écurie.

Mise-à-prix 8000 fr. Adjugée 10.400 fr. à Me Godron.

— Rue Jeanne-d'Arc, 30, maison à usage d'estaminet avec entrée particulière ; libre d'occupation.

Mise-à-prix 8000 fr. Adjugée 9000 fr. à Me Lefort.

La Bassée, rue de Lille, maison à un étage à usage de magasin, d'une superficie de 200 mq. environ.

Mise-à-prix 2000 fr. Adjugée 4.300 fr. à Me Godron.

— Grand'Route de Lille à La-Bassée, une propriété comprenant deux maisons à étage, avec écurie et une remise, et 4 autres maisons de journalier, le tout érigé sur 13 ares 19 centiares de fonds, cour et jardin, louée à divers et susceptible d'un revenu annuel de 1.100 francs.

Mise-à-prix 5000 fr. Adjugée 10.000 fr. à Me Rombaut.

— Rue des Herouvals, une maison à usage de deux habitations avec fonds et terrains en dépendant.

Mise-à-prix 1000 fr. Adjugée 2.700 fr. à Me Godron.

— Une parcelle de terrain à usage de jardin, d'une superficie de 211 mq. ensemble sur bâtiment à usage de cuisine.

Mise-à-prix 100 fr. Adjugée 1.350 fr. à Me Godron.

Fiers, sur la Place, une propriété comprenant une maison à usage de commerce et 4 maisons à usage d'habitation, le tout érigé sur et avec 32 ares 83 centiares environ de terrain.

Cette propriété comprend : 1° Une maison à étage, d'habitation de journalier, occupée sans bail moyennant un loyer mensuel de 6 fr. 50 sans impôts ; 2° Une maison à étage à usage de boulangerie-épicerie avec magasins sur rue, cour, hangar, écurie, remise, passage de grande porte, louée pour 9 ans du 1er octobre 1909 au loyer annuel de 550 francs, outre impôts ; 3° Une maison à étage avec cour et grand jardin, libre d'occupation ; 4° Deux maisons contiguës louées par mois, l'une 8 francs, l'autre 8 fr. 50.

Mise-à-prix 10.000 fr. Le tout adjugé 15.500 francs à Me Jaspar.

Wattrelos, rue Miribel, un terrain d'une superficie totale de 1.019 mq. 14 cq., y compris moitié de la rue.

Mise-à-prix 1000 fr. Adjugé 1000 fr. à Me Desmazières.

Leers, la nue-propriété de deux maisons d'ouvriers et deux ares 37 centiares de fonds et terrain, louées chacune 11 fr. par mois. L'usufruitière est âgée de 70 ans.

Mise-à-prix 1000 fr. Adjugée 1.550 fr. à Me Lefort.

— La nue-propriété d'une pièce de terre de la contenance de 1 hectare 24 ares 04 centiares de labour, avec carrière vers le chemin d'Audenaerde.

Mise-à-prix 4.500 fr. Adjugée 6.100 fr. à Me Lefort.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 19 juin 1912

Présidence de M. Godart, vice-président

ENCORE DES ECHOS DES ELECTIONS A TOURCOING

Déjà, au tribunal correctionnel, on a entendu parler des élections municipales de Tourcoing. A l'audience d'aujourd'hui se plaidaient deux nouvelles affaires.

La première était intentée par plusieurs des membres du Bureau de bienfaisance.

Pendant la lutte électorale qui fut très vive, une affiche fut placardée par les soins du Comité Proportionnaliste. Elle était intitulée : « Obéis ! ou meurs de faim. » et commençait par ces mots : « Ce matin on a retiré... ».

MM. Maurice Cordier, vice-président, Jean Philippe, Désiré Parsy et Désiré Six, membres du Bureau de bienfaisance, se crurent visés et diffamés par l'expression **on**, et ils poursuivent aujourd'hui douze membres du Comité Proportionnaliste : MM. les docteurs Vanneufville et Delgrange, Xavier Delbecque, Arthur Duvillier, Fernand Dewavrin, Edmond Gadenne, Moïse Oger, Julien Debrée, Maurice Monvoisée, Alphonse Motte-Dhalluin et René Demeerseman.

Me Rajat au nom de MM. Cordier et consorts, réclamait pour chacun un franc de dommages et intérêts, affichage du jugement à 500 exemplaires et des insertions dans les journaux.

Me Leroux, au nom des poursuivis, souleva un point de droit intéressant et réclamé l'incompétence. En effet le « **On** » de l'affiche incriminée ne peut viser que le Bureau de bienfaisance, administration publique et par conséquent ce n'est pas la juridiction correctionnelle, mais la cour d'assises qui doit connaître l'affaire.

Dans d'autres conclusions, Me Leroux a développé ce principe : Le Bureau de bienfaisance ne doit former « **qu'un tout** » et pourquoi alors, l'action n'est-elle pas intentée par les autres membres de la commission.

Après une réplique de Me Rajat le tribunal a rendu un jugement conforme à la thèse de Me Leroux. Sans rechercher, si oui ou non la fonction de membre du Bureau de bienfaisance est une fonction publique, il n'est pas douteux dit le tribunal, dans son jugement, que le Bureau de bienfaisance constitue **un tout** et que tous les représentants légaux, pour agir, doivent agir ensemble.

***

Un autre écho : Au cours de la période, fut distribuée sous enveloppe, une circulaire, dans laquelle M. Deborghère, ancien conseiller-municipal, rue de la Croix-Rouge, 100 bis, à Tourcoing, crut voir des diffamations à son endroit.

M. Deborghère assigne aujourd'hui MM. René Demeerseman, employé de commerce, Paul Corbut, mécanicien, Henri De Rytter, menuisier et Charles Flipo, cultivateur, rue de la Potente, qu'il entend rendre responsables de cette circulaire.

Me Rajat réclamait pour M. Deborghère, un franc de dommages-intérêts, des insertions dans les journaux, distribution d'extraits de jugement dans les mêmes conditions que la distribution de la circulaire incriminée.

Me Leroux a soulevé la question d'incompétence. M. Deborghère ayant été mis en cause en raison de sa fonction de conseiller municipal.

Le tribunal, après délibéré, a déclaré que les injures relevées dans l'assignation ne traitaient que de l'homme privé et en conséquence, il se déclarait compétent.

Me Leroux ayant déclaré faire appel de ce jugement, l'affaire a été remise à une date ultérieure.

AFFAIRES DIVERSES

4 mois à Fortuné Billiet, 20 ans, camelot, qui, lors de la réception de la musique de la Flotte, à Lille, enleva, rue Faidherbe, le porte-monnaie de Mme Billiez.

— Hermance Galle, à Ronchin, poursuivie pour vol est condamnée à 3 mois de prison.

PETITE CORRESPONDANCE

Il n'y aura pas de Pèlerinage français à Rome avant le mois de septembre. Une somme de 200 fr. suffira pour payer tous les frais de voyage en 3e classe.

MESSES & OBITS

Monsieur **Edouard-Pierre-Joseph ROUSSEL**, Chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au Maire de Roubaix, Président du Conseil Supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, Président-Fondateur de la Caisse de Chômage, Ancien Conseiller Général du Nord, Ancien Président de l'Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur, décédé à **Roubaix**, le 21 juin 1911, à l'âge de 59 ans, administré des Sacrements. Obit Solennel Anniversaire le **vendredi 21 juin 1912, à 10 heures**, en **l'église Saint-Sépulcre**.

MARCHÉS

MARCHE LINIER

Lille, le 19 juin.

LILLE. — Lin de Russie. — Affaire faible. La filature marche en général sur les anciens contrats, peu de nouvelles affaires. Les cours sont maintenus.

Etoupes. — Marché soutenu.

DUNDEE. — Le marché faiblit légèrement ce qui amène plus d'animation.

TOILES

Affaires calmes. L'exportation a remis quelques ordres, mais les livraisons absorbent à peu près tous les stocks.

JUTE

CALCUTTA. — Les cours des jutes faiblissent sensiblement, actuellement on côte le groupe M à 19 livres.

— Les filateurs hésitent à contracter des marchés en raison de cette perspective de baisse, pourtant il faut croire que ce mouvement ne s'accentuera plus beaucoup.

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille le 19 juin 1912.

Avoine jaune. — Courant 23,40; prochain, 23,35; juillet-août 23,40; 4 derniers, 19,20. Tendance soutenue.

Avoine blanche. — Courant 23,60; prochain, 23,65; juillet-août 23,70; 4 derniers 19,40. Tendance soutenue.

Blé roux bigarré. — Courant 32,40; prochain 30,85; juillet-août 29,10; 4 derniers 26,15. Tendance soutenue.

Blé blanc. — Courant 33,35; prochain, 31,55; juillet-août, 29,45; 4 derniers 26,60. Tendance soutenue.

LILLE, 19 juin.

Sucre. — Roux 88°, 37,». — Cuite 1er jet, »,». — Pain n° 1, 82,». — Cassé, boîte 5 kil., 83,50.

3/6 fin disponible 68,».

Cossettes de chicorée lavées, 22,25.

Blés. — Blancs du Nord, 32,75 ; macaux du Nord, 32,50; macaux Pas-de-Calais 32,50; macaux Somme-Oise, 33,» le tout parité Lille.

Avoines. — Jaunes disponibles, 23,» ; 8 de septembre, 19,50

Avoines blanches. — Disponibles, 23,»; 8 de septembre, 19,50.

Seigles. — Disponible, 23,50 ; 7 d'août 19,50.

Maïs. — Plata juin, 20,50; juillet, 19,25 ; 10 de juillet 17,70.

Orges. — Algérie, 4 derniers 20,50.

Marché aux bestiaux. — Nombre d'animaux amenés : Bœufs, 70; vaches, 126; taureaux, 5; veaux, 223.

Vendus pour Lille : Bœufs, 60; vaches, 49; taureaux, 5; veaux, 118.

Vendus pour le rayon d'approvisionnement : Bœufs, 10; vaches, 77; veaux, 105.

Prix de revient au kilo sur pied : Bœufs, 1,12 1,02 0,92, vaches 0,95 0,85 0,75, taureaux 0,92 0,82 0,72, veaux 1,35 1,20 1,05.

Prix de revient au kilo de la bête entière déduction faite du cinquième quartier. — Bœufs 1,80 1,70 1,55, vaches 1,65 1,55 1,40, taureaux 1,55 1,45 1,30, veaux 2,05 1,90 1,75.

BOURBOURG, 18 juin.

Blé blanc pays, 35 à 36,50 les 120 kilos ; id. roux, 35 à 36,50. — Graine de lin, 27 fr. l'hect. — Pois bleus, 30 fr. — Fèves, 21 fr. — Avoine 11,50 l'hect.

Choux-fleurs 35 à 40 le cent. — Navets, 18 à 19 fr. — Poulets gras, 9 à 10 la couple. — Petits poulets, 3 à 6,50 id. — Poules, 5 à 6 id. — Canards, 6 à 7 id. — Pigeons, 1,25 à 1,50 id. — Oies, 8 à 9 id. — Lapins, 2,50 à 3,50. — Lin, 2,10 à 2,25 les 1500 grammes. — Etoupes, 23 à 24 fr. les 100 kilos.

Bestiaux. — Génisses grasses de 1,» à 1,05 le kilo. — Génisses pleines, 400 à 500 fr. — Vaches grasses, 1,» à 1,05 le kilo. — Vaches laitières, 500 à 650. — Bœufs gras, 1,» à 1,05 le kilo. — Taureaux, 200 à 300 fr. — Veaux gras du pays, 1,20 à 1,40. — Porcs gras du pays, 1,35 à 1,40. — Porcs coureurs, 70 à 75 fr. — Porcs en cage 22 à 30 fr. — Truies, 110 à 130 francs.

Fourrages. — Paille de blé, 58 fr. les 1040 k.; id. d'avoine, 42 fr. Paille pressée blé, 50 fr. ; id. d'avoine, 40 fr. — Foin 1re coupe, 65 fr.; 2e coupe, 85 fr.

PARIS, 18 juin.

Sucres raffinés. — Les cours s'inscrivent en baisse de 50 centimes.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En caisse de 5 kilos rangés, 81,50 à 82. — En cartons de 1 kilo rangé, 83 à 83,50. — En caisses de 50 à 60 kilos rangés, 82 à 82,50. — En caisses de 25 à 30 kilos rangés, 82,50 à 83. — En caisses de 10 kilos rangés, 83 à 83,50. — Raffinés en poudre, s. d., 79 à 79,50.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 53,50; pains, 51,50.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 76,50 à 77,50. — Morceaux irréguliers, 76,50 à 77,50. — Petits déchets, 77 à 77,50. — Sucre en poudre, 76 à 76,50. — Semoule (selon finesse), 78,50 à 79. — Glaces, 78,50 à 79,50. — Sucres cristallisés extra acquit, 72,75 à 73,25. — Sucres cristallisés en poudre, 73,75 à 74,25.

En Été l'Alcool de Menthe de RICQLÈS est indispensable
Il calme la soif
dissipe les vertiges
guérit la cholérine
garantit des épidémies
c'est aussi un DENTIFRICE, une EAU de TOILETTE ANTISEPTIQUE
0240

HOUBLONS

ANVERS, 18 juin.

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost disponible, 227,50 ; nouvelle récolte, 145 à 147,50. Tendance soutenue.

PETROLES

ANVERS, 18 juin.

Raffiné américain, les 100 kilos : disponible, 23,50 ; juillet-août, 23,75 ; septembre, 24,». Tendance ferme.

COURS DES METAUX

LONDRES, 19 juin.

	C. préc.	C. jour
Cuivre comptant	79 1/4	79 3/4
Cuivre 3 mois	79 15/16	80 7/16
Etain comptant	207 »/»	206 »/»
Etain 3 mois	196 1/2	196 3/4
Plomb comptant	18 3/16	17 7/8
Zinc	25 1/2	25 7/8
Fontes à Glasgow cpt.	54 10	54 6

BUVONS DU BON VIN Pour avoir du BON VIN adressez-vous à l'UNION CATHOLIQUE DE St-CHARLES. Directeur M. l'abbé Clavel. Vin côte du Rhône : Rouge à 100 fr. et Blanc à 120 fr. rendus franco à votre gare. — Echantillons gratis. Ecrire à M. le Directeur de l'UNION CATHOLIQUE, à Vergèze (Gard). 0240

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste
HERNIES (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.
Varicocèle - Hydrocèle - Difformités
Radicalement guéries par procédés spéciaux. Reçoit lundi et mercredi de 1 à 5 heures, en son institut, 78, rue de l'Institut, à Gilly-Heigne, près de Charleroi (Belgique). Sœurs de Charité. — Aumôniers
0241

CONSEIL PRÉCIEUX
A ceux qui ne connaissent pas encore L'EXCELLENT VIN DE BANYULS-TRILLES QUINQUINA
nous conseillons vivement de goûter cet INCOMPARABLE APÉRITIF recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER UN « TRILLES »
et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille

BOURSE DE LILLE

DU 19 JUIN 1912

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Demande
Albi	— —	396 —	— —	— —
Albi (Grand).	— —	896 —	— —	— —
Aniche	2880 —	2830 —	2830 —	2820 —
Anzin	— —	6550 —	— —	— —
Bully-Gren.	5755 —	5875 —	5770 —	5745 —
— 1/50e	116 —	118 —	118 —	114 —
Blanzy	716 —	665 —	725 —	710 —
Bruay ent.	1479 —	1477 —	1486 —	1474 —
Bruay 10e	148 —	149 —	149 —	147 —
Carvin ent.	— —	4621 —	— —	— —
Carvin 5e	920 —	925 —	925 —	915 —
La Clarence	415 —	416 50	418 —	411 —
Courrières	4625 —	4630 —	4630 —	4615 —
Crespin t. v.	92 —	91 —	95 —	90 —
Douchy	990 —	994 —	998 —	985 —
Dourges 100	461 —	450 —	455 —	448 —
Drocourt	— —	0000 —	— —	— —
— 10e	701 —	700 —	708 —	695 —
Escarpelle	790 —	785 —	799 —	784 —
Ferfay	— —	400 —	— —	— —
Flines-Rach.	84 —	84 25	85 —	83 50
Lens ent. p.	1542 —	1540 —	1547 —	1537 —
Lens 10e	155 50	155 75	156 —	154 75
Liévin	4595 —	4580 —	4605 —	4585 —
Liévin 30e	152 —	152 —	153 —	150 —
Lign.-l-Aire	490 —	434 —	494 —	484 —
Marles 30 %	3079 —	3100 —	3086 —	3070 —
Marles 70 %	— —	4850 —	4865 —	4840 —
Marles 20e	243 —	243 50	244 —	241 —
Meurchin 5e	2450 —	2450 —	2455 —	2440 —
Nord d'Alais	— —	99 —	100 —	98 —
Ostricourt	2990 —	2965 —	2995 —	2980 —
Thivencelles	— —	1735 —	— —	— —
Vend.-l-Béth.	110 —	110 —	— —	— —
Vicoigne a.	1741 —	1749 —	1745 —	1735 —
Vicoigne 10e	175 —	177 —	176 —	174 —

BANQUES (Actions)

	C. jour	C. préc.
Crédit du Nord	— —	800
Verley-Decroix	— —	1357
Devilder et Cie	— —	565

VALEURS DIVERSES

	C. jour	C. préc.
Gaz de Wazemmes	— —	749
Rousseau	— —	500
St-Sauve-Arras (15 janv. 12)	— —	340
Biache-S-Vaast (15 juill. 11)	— —	3250
Margarine-Béth. (1 oct. 11)	— —	180
Denain-Anzin (1er oct. 11)	2564 —	2570
Fives-Lille	— —	1000
La Lucette	508 —	500
Senelle-Maub. (30 juin 11).	— —	1490
Lille et Bonnières p.	— —	610
Etablissem. St-Amand	— —	860
Tramways Electr. de Lille	— —	689
Chantiers de France	— —	625
Etablissements Wibaux	— —	145
Laiteries Nord de la France	210 —	214
Delespaul-Havez	— —	112

OBLIGATIONS. — Crédit Foncier Nord Argentine 487. — Aniche 1903, 485. — Ferfay 1903, 470. — Flines-lez-Raches 1898, 382.

Coupons détachés

15 juin. — Chemins de fer Economiques du Nord, coup. n° 6, brut, 8,50; net nom., 8,18; port., 7,04.

Petite Bourse du 19 au comptant

VALEURS	PRÉC.	CLO.	VALEURS	PRÉC.	CLO.
3 0/0	93 95	92 7[illegible]	Ville de Paris		
Indo-Ch. 3 1/2	[illegible]	[illegible]	1898 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Indo-Ch. 3 0/0	[illegible]	[illegible]	1905 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chinois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Russe 0/0	[illegible]	[illegible]	1904 2 1/2	[illegible]	[illegible]
[illegible]	79 9[illegible]	79 [illegible]	Com. 1879	[illegible]	[illegible]
Banque de F.	4263	[illegible]	— 1880	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	815	[illegible]	— 1891	[illegible]	[illegible]
Cr. Lyonnais.	1512	[illegible]	— 1892	[illegible]	[illegible]
Banq. de Paris	[illegible]	[illegible]	— 1899	[illegible]	[illegible]
Société Génér.	[illegible]	[illegible]	Fonc. 1879	[illegible]	[illegible]
Est	911	911	— 1883	[illegible]	[illegible]
Midi	1105	[illegible]	— 1885	[illegible]	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	— 1895	[illegible]	[illegible]
Orléans	[illegible]	1701	Obligations		
Ouest	911	[illegible]	Nord 3 0/0	[illegible]	[illegible]
P.-L.-M.	[illegible]	[illegible]	Est 3 0/0	419	419
Ville de Paris			Ouest 3 0/0	[illegible]	[illegible]
1865 4 0/0	535	535	Ouest [illegible]	[illegible]	[illegible]
1871 3 0/0	[illegible]	[illegible]	P.-L.-M. 3 0/0	[illegible]	[illegible]
1875 4 0/0	[illegible]	[illegible]	P.-L.-M. 2 1/2	[illegible]	[illegible]

BOURSE DE LONDRES

Du 19 juin 1912	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidés	76 1/8	76 3/16
Extérieure	92 3/4	92 3/4
Turc Unifié	89 »/»	89 »/»
Banque Ottomane	17 3/4	17 3/4
Rio Tinto	82 11/16	88 5/8
Consolidés Gold	4 1/8	4 3/32
East Rand	3 1/8	»/»
Rand Mines	6 9/16	6 19/32
Chartered	27/6 »/»	27/6 »/»
Rob. Gold	6 »/»	6 »/»
Change sur Paris	25.45 »/»	25.46 1/4
Escompte Banque	2 15/16 3	2 15/16
Prêt à court terme	2 1/2	2 »/»

FEUILLETON N° 2

La Fée du Val André

Marguerite, entends-moi bien, la France est perdue depuis qu'elle a chassé ses rois et renié son Dieu.

M. de Trémazan s'était levé il se promenait à grands pas dans sa chambre.

— Avez-vous appris quelques mauvaises nouvelles, mon père ? demanda Mlle de Trémazan toute émue.

— J'ai lu mes journaux, cela suffit, ma fille. Les choses vont de mal en pis. Des grèves insensées, des crimes monstrueux, une révolution morale et sociale bouleversant notre pauvre France, et le Roi, spectateur impassible de toutes nos misères, ne fait rien pour venger l'honneur d'un pays dont il devrait être le sauveur, le maître. Ah ! mon enfant, j'ai trop vécu, puisqu'après avoir vu mon fils ternir un nom sans tache, je dois encore assister aux hontes de la patrie.

— Père, père, ne parlez pas ainsi, que deviendrais-je sans vous ?

Il s'arrêta brusquement, regarda longuement sa fille ; un éclair d'orgueil paternel passa dans son œil morne.

— C'est vrai, pauvre chérie, je suis injuste ; je devrais essayer d'adoucir les amertumes de ta vie sans avenir, sans espoir... Où trouverai-je jamais un homme à qui j'oserais confier le soin de te rendre heureuse, un homme assez noble, assez fidèle à la glorieuse cause que je servirai jusqu'à mon dernier soupir, pour que je puisse lui dire : Voici mon trésor, je vous le donne.

— Ne vous tourmentez pas, père, je vous en prie. Mon seul désir, mon unique ambition, c'est de dissiper le sombre nuage qui vous enveloppe ; vous le savez, père, si les hommes peuvent faiblir, notre Dieu, Lui, est immuable.

— Je le sais, ma fille, je m'incline devant sa volonté souveraine, mais je ne puis empêcher mon cœur d'être broyé, mon front d'être courbé sous ma propre douleur, sous l'avilissement de mon pays.

— Prions, père, prions toujours. Dieu se laissera toucher par les prières de ses justes !... Voici l'heure du dîner, vous me direz ce que vous avez fait aujourd'hui, n'est-ce pas ?... J'ai jeté hier un coup d'œil sur votre dernier chapitre, le titre est très heureux, il me semble : « Des gloires de la France sous Henri IV ». Le passé fait oublier ce que le présent a d'inquiétant ; parlons du passé, père, je ne m'en lasse pas.

Mlle de Trémazan prit le bras de son père qui se laissa entraîner vers la salle à manger.

. . . .

Le Val André semblait la retraite ménagée par la Providence pour abriter l'humeur morose de son nouveau propriétaire.

Bâtie dans un repli de terrain, à mi-côte d'une des collines qui enserrent la petite ville de Saint-Chamond, capitale du Jarez, cette villa, toute coquette dans sa rustique simplicité, formait un agréable contraste avec le pays environnant.

La vie commerciale, industrielle, débordante, s'arrêtait au seuil de l'oasis paisible ; un bouquet d'arbres, une plantation de mûriers dérobaient la maison aux regards indiscrets ; cependant, de nombreuses percées, habilement ménagées, laissaient voir la pittoresque vallée du Gier et la ville de Saint-Chamond avec ses riches usines métallurgiques, ses fabriques de lacets, ses teintureries renommées.

Des fenêtres du premier, on embrassait le paysage jusqu'au Mont Pilat, aux flancs nus, escarpés, au sommet couronné de pins hardis toujours verts.

M. de Trémazan et sa fille étaient établis dans le Beaujolais depuis six mois et l'on ne savait rien, ou presque rien, de leur passé.

Les riches industriels, qui forment le fond de la société, sont généralement bons chrétiens, travailleurs obstinés, et s'occupent fort peu de ce qui n'intéresse pas directement leur industrie ou le bien-être social du pays.

On eût à peine remarqué les nouveaux propriétaires de la villa, si la beauté de Mlle de Trémazan n'avait fait sensation.

Discrètement questionnée, Michelle dont la loquacité n'était retenue que par dévouement, avait laissé comprendre, avec des réticences, que la famille de Trémazan, dépouillée de ses biens par la grande Révolution, de très riche, était devenue presque pauvre, que le grand-père et la grand-mère de Monsieur le Marquis avaient payé de leur vie la fidélité au roi martyr, et que Monsieur lui-même, ne pouvant se consoler de la mort encore récente de Madame et d'un grand malheur dont on ne pouvait parler, était devenu plus sombre, depuis que la gueuse de République (Michelle ne ménageait pas les expressions), attirait en France tous les criminels du monde entier.

II

— Comprenez-vous ma perplexité, Louis ? Mlle Vallée, partie, m'avait-elle dit, pour une quinzaine de jours, m'écrit aujourd'hui que la maladie de sa mère devant se prolonger, elle renonce complètement à la position qu'elle occupait chez nous.

— Alors, ma chère, vous vous croyez perdue !... en vérité, votre angoisse m'amuserait si j'étais d'humeur gaie... Cherchez une autre industrie, parbleu, la France en est peuplée, cet article se trouvera plus facilement que je ne trouverai, moi, un homme habile pour me décharger du poids écrasant de cette exploitation.

— N'attendez-vous pas ces jours-ci votre ingénieur ?

— Il s'annonce, en effet, mais bien que je fonde sur lui de sérieuses espérances, c'est encore l'inconnu !... Plus que jamais cependant j'aurais besoin d'un second capable qui puisse me soutenir, me suppléer au besoin ; je n'ai pas repris ma vaillance, depuis la maladie qui m'a terrassé l'année dernière.

— Je vous reconnais bien là, Louis, toujours occupé de vous; quand je vous parle de mes propres soucis... que voulez-vous que je devienne avec mes deux filles sur les bras tout l'hiver ?... Ce serait à périr d'ennui dans votre Saint-Chamond, sans le voisinage de Saint-Etienne et de Lyon.

— Vous ne serez donc jamais raisonnable, Laurence. Encore une fois chassez vos préoccupations mesquines et daignez m'entendre... Les chefs ou directeurs d'établissements comme le mien sont sur un volcan, de nos jours. Il souffle dans toute la France, dans toute l'Europe, devrais-je dire, un vent de révolte qui soulève les masses ouvrières. Mes verriers eux-mêmes sont moins ardents au travail. Ils causent beaucoup entre eux, il m'est revenu vaguement que quelques-uns rêvent le syndicat, chercheront à me l'imposer... Les remuants sont en petit nombre, je le sais, mes ouvriers sont des gens tranquilles ; comme les autres, ils veulent lire, apprendre ; cette fermentation sourde ne peut manquer de m'inquiéter, un seul homme hardi suffit pour les dévoyer tous.

Et M. Darney, le directeur et propriétaire de l'importante verrerie établie vingt ans auparavant à cinq cents mètres des faubourgs de Saint-Chamond, arpentait nerveusement le boudoir de sa femme.

— Je vous en prie, Louis, faites-moi grâce de ces racontars ! je n'entends rien à ces choses-là. C'est bien assez que vous m'ayez enterrée ici, sans encore m'ennuyer de vos différends avec vos ouvriers. S'ils deviennent exigeants, vous les musellerez pour les empêcher de mordre. Bien logés, bien payés, que veulent-ils encore ? C'est la plaie du jour, ces gens-là. Le plus maladroit veut monter, s'élever jusqu'au patron, prendre sa place en un mot. Tenez, mon ami, laissons ces vulgaires détails, le déjeuner est servi, allons y faire honneur ; à propos, parlez-moi un peu de votre ingénieur, quel genre d'homme allez-vous introduire là dans notre cercle intime ?

— Un homme fort séduisant si René ressemble à son père, mon cousin germain ; Pierre Darney avait tout pour lui : intelligence, beauté physique, esprit charmant joint à de hautes qualités morales ; sa femme, que j'ai peu connue, était fort distinguée et des plus sympathiques, j'augure bien de leur fils.

— Trop bien peut-être, prenez garde aux déceptions ; s'il est quelque peu sociable et aime le monde, ce serait une ressource que cette acquisition. On se morfond ici.

— Darney se prétend sauvage, il a refusé d'occuper l'aile de l'hôtel que je lui destinais.

— Vraiment, s'exclama avec hauteur Mme Darney, c'est sans doute une de ces têtes à X qui ne connaissent rien en dehors des mathématiques, un de ces polytechniciens à fuir comme la peste. Il a bien fait de refuser d'honorer l'hôtel de sa présence, je ne compte pas faire de frais avec lui.

(A Suivre)

M. DE HARCOËT.

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-26

Imp. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE
Le gérant : Ch. VERLEY.